

Exemple de politique 2

Critères nationaux d'admissibilité pour l'accès à la prophylaxie préexposition

La prophylaxie préexposition (PrEP) doit être proposée et mise à disposition de toutes les personnes pesant plus de 35 kg qui ne présentent aucune contre-indication clinique, qui s'identifient comme étant exposées à un risque actuel d'acquisition du VIH et qui sont disposées à prendre la PrEP conformément à la prescription. Les personnes enceintes et allaitantes sont clairement incluses.